

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.auzelles.fr

La population de la commune est en légère progression : elle est passée de 391 habitants au 01/01/2020 à 396 habitants au 01/01/2023.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, a augmentée de 0.1 points en 2025.

La commune n'est pas endettée.

Le budget communal présente un excédent au 31/12/2025, de 470 070.22 €. Cependant cet excédent est essentiellement composé de l'excédent des sections (307 864.71 €). L'excédent de la commune s'élève à 162 205.51 €

1. BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2025, le Compte Financier Unique du budget principal fait apparaître un résultat de 503 386.61 € se décomposant comme suit : 78 758.22 € (résultats de l'exercice 2025) + 424 628.39 € (résultats antérieurs).

- Dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	CFU 2025
011 – Charges à caractère général	124 700.87 €
012 – Charges de Personnel	148 909.17 €
65 – Autres charges de gestion courante	52 389.71 €
66 – Charges financières	0.00 €
67 – Charges spécifiques	0.00 €
14 – Atténuations de produits	16 019.99 €
042 – Opérations d'ordre	6 142.41 €
TOTAL	348 162.15 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 348 162.15 €.

Les principales charges à caractère général concernent les énergies (électricité, carburant, gaz), les travaux dans les sections (24 552.13 €), les primes d'assurances et les taxes foncières.

Les charges de personnel représentent 148 909.17 €. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures (agent en disponibilité depuis le 01/05/2022). Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à temps partiel (90 %) soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités des élus, les subventions aux associations et la participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Il n'y a eu aucune charge financière en 2025 (pas d'emprunt), ni charges spécifiques (annulations de titres antérieurs).

Les attributions de compensation versées à la COCOM sont identiques :

- Versement de la commune à la COCOM :
 - SPANC : 572.80 €
 - SDIS : 7 721.19 €
 - Frais généraux : 1 611.00 €
 - Portage de repas à domicile 1 529.53 €
- Versement de la COCOM à la commune :
 - Reversement taxe professionnelle : 3 744.28 €
- Différence : 7 690.24 € à verser à la COCOM.

La dotation aux amortissements est identique à 6 142.41 €.

• Recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	CFU 2025
64 – Atténuations de charges	0.00 €
70 – Produits des services	35 109.41 €
73 – Impôts et taxes	125 536.57 €
74 – Dotations et participations	211 319.58 €
75 – Autres produits de gestion courante	54 954.81 €
77 – Produits spécifiques	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	0.00 €
002 – Résultat antérieur	424 628.39 €
TOTAL	851 548.76 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 851 548.76 €.

Les produits des services regroupent les ventes de bois des sections (29 642.03 €), les redevances du marché, les redevances d'occupation du domaine public...

Le montant des impôts et taxes s'élèvent à 125 536.57 € dont 108 576 € pour les impôts directs locaux.

Les dotations de l'Etat sont de 211 319.58 €.

Les autres produits de gestion courante concernent les locations des appartements communaux, de la salle des fêtes et des licences IV.

B. Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2025, le Compte Financier Unique du budget principal fait apparaître un déficit d'investissement de 33 316.39 €.

• Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 128 904.60 €.

Les principaux investissements de l'année 2025 ont été les suivants :

- Voirie 2025 : 54 267 €
- Rénovation du T1 droite et du T3 : 21 304.03 €
- Pont des Martinanches : 6 510.00 €
- Pneus du tracteur : 6 480.00 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 95 588.21 €.

Les principales recettes d'investissements de l'année 2025 ont été les suivantes :

- Subvention Etat et Conseil Départemental voirie : 27 345 €
- Amendes de police (Pont des Martinanches) : 7 170 €
- FCTVA (remboursement TVA) : 16 686.46 €

L'ensemble du budget présente donc un excédent de 470 070.22 €. Cependant cet excédent est essentiellement composé de l'excédent des sections (307 864.71 €). L'excédent de la commune s'élève à 162 205.51 €.

La facture de rénovation de l'éclairage public n'a pas été encore payée (devis de 63 454.28 €).

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2025, le Compte Financier Unique du budget assainissement fait apparaître un résultat de 5 492.83 € se décomposant comme suit : 1 163.61 € (résultats de l'exercice 2025) + 4 329.22 € (résultats antérieurs).

- **Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 8 904.03 €. Elles regroupent la dotation aux amortissements (8 140.50 €), la taxe foncière, l'électricité et la consommation d'eau.

- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 14 396.86 €. Elles sont constituées principalement de la redevance d'assainissement collectif (6 000.64 €), de l'amortissement des subventions (4 067 €) et de l'excédent reporté.

B. Section d'investissement :

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 17 240.60 € : curage des boues (13 173.60 €), amortissement des subventions.

- **Recettes :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 56 306.17 € : amortissement des travaux, subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental pour l'étude diagnostique (4 052.50 €) et excédent antérieur reporté.

L'excédent d'investissement est de 29 065.57 €.

L'excédent de l'ensemble est de 44 558.40 €.